## **CONSEIL GENERAL**



Législature 2016-2020 14<sup>ème</sup> séance

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 28 MARS 2019 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Alain Marti

**Secrétariat : Mme Pascale Giron-Lanctuit** 

# Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Procès-verbaux des séances des 22 novembre et 13 décembre 2018	Page	2
3.	Nomination d'un-e membre de la Commission financière et de gestion en remplacement de M. Roland Canonica, nommé au Conseil communal	Page	3
4.	Nomination d'un-e membre de la Commission des travaux publics en remplacement de M. Roland Canonica, nommé au Conseil communal	Page	3
5.	Nomination des délégués au syndicat intercommunal de la communauté des eaux neuchâteloises élargie – CENE	Pages	3 – 4
6.	Nomination de deux membres à la Commission de la police du feu et de la salubrité publique	Page	4
7.	Demande de crédit d'engagement de <b>CHF 180'000.00</b> pour l'extension de la zone de rencontre dans le secteur de l'avenue de la Gare – rue des Lavannes	Pages	4 – 7
8.	Réduction du nombre de sièges au Conseil général et du nombre de commissaires ; rapport à l'appui	Pages	7 – 11
9.	Demande de crédit d'engagement de <b>CHF 1'976'000.00</b> pour la rénovation de l'Hôtel communal, Grand'Rue 35 ; rapport à l'appui	Pages	11 – 14
10.	Demande de crédit d'engagement de <b>CHF 3'070'000.00</b> pour le réaménagement de la zone de rencontre dans le secteur Grand'Rue et rue du Temple ; rapport à l'appui	Pages	14 – 18
11.	Demande de crédit d'engagement de <b>CHF 143'000.00</b> pour l'électrification des pontons 100 à 300 et le remplacement d'une armoire électrique de distribution liée aux infrastructures portuaires ; rapport à l'appui	Pages	18 – 20
12.	Communications du Conseil communal	Pages	20 – 22
13.	Motions et propositions	Page	22
14.	Interpellations et questions	Pages	22 – 25

Date	Statut	Commentaires
09.04.2019	Version provisoire pour approbation	

#### Le Président

Mesdames, Messieurs,

Veuillez prendre place. Je souhaite la bienvenue au public, au journalise présent ainsi qu'à Mme Véronique Hillion et M. Timothée Voumard, nouveaux Conseillers généraux.

#### 1. Appel

**Le Président** passe la parole à Mme Pascale Giron-Lanctuit, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 28

Excusé-e-s: MM. Buthey Alexandre, Clottu Olivier, De Ieso Michele, Lugan Pierre, Thomann Olivier et Mme Hillion Véronique

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 15 voix.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour.

Nous avons reçu une demande d'urgence pour un crédit de CHF 180'000.00 pour l'extension de la zone de rencontre dans le secteur de l'avenue de la Gare. Puisque c'est une demande d'urgence, nous devons la voter et elle doit être acceptée par les 2/3.

Le Président passe au vote de l'urgence.

L'urgence est acceptée à l'unanimité.

Le Président annonce la modification de l'ordre du jour comme suit : La demande de crédit sera reportée au point 7 et le point 7 actuel, « Nomination d'une Commission communale énergie et développement durable » sera supprimée. Il passe au vote de cette modification.

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

**Le Président** rappelle que le texte des interventions doit être remis par voie électronique à Mme Cutro (adresse mail : <a href="mailto:nadia.cutro@ne.ch">nadia.cutro@ne.ch</a>), ceci le plus tôt possible après la séance afin de permettre d'avoir le procès-verbal à disposition pour la prochaine séance du 27 juin 2019.

Il précise qu'aucune motion ni interpellation n'a été reçue et qu'un amendement a été déposé relatif à l'arrêté concernant la réduction du nombre de sièges au Conseil général et du nombre de commissaires.

#### 2. Procès-verbaux des séances des 22 novembre et 13 décembre 2018

Les procès-verbaux n'appelant pas de remarque, le Président passe au vote.

Procès-verbal du 22 novembre 2018

Le procès-verbal du 22 novembre est accepté par 28 voix.

Procès-verbal du 13 décembre 2018

Le procès-verbal du 13 décembre est accepté par 28 voix.

3. Nomination d'un-e membre de la Commission financière et de gestion en remplacement de M. Roland Canonica (PLR), nommé au Conseil communal

## M. Didier Wuillemin (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Charles Constantin.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Charles Constantin, avec ses remerciements.

 Nomination d'un-e membre de la Commission des travaux publics en remplacement de M. Roland Canonica (PLR), nommé au Conseil communal

#### M. Didier Wuillemin (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Nous proposons M. Nicolas Bornand.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Nicolas Bornand, avec ses remerciements.

5. Nomination des délégués au syndicat intercommunal de la communauté des eaux neuchâteloises élargie – CENE

#### M. Didier Wuillemin (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Véronique Hillion.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommée à ce poste, Mme Véronique Hillion, avec ses remerciements.

## M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

L'Entente, vous propose vous M. le Président, Alain Marti comme représentant de l'Entente.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Alain Marti, avec ses remerciements.

#### M. Marc Renaud (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Anne-Claude Cosandey.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommée à ce poste, Mme Anne-Claude Cosandey, avec ses remerciements.

# 6. Nomination de deux membres à la Commission de la police du feu et de la salubrité publique

## M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Comme les démissions sont arrivées tardivement, je propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil général. Les partis n'ont pas reçu les instructions nécessaires pour pouvoir désigner les membres.

## M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je croyais qu'il y avait un accord sur un nom en particulier. Peut-être serait-il possible d'avoir une suspension de séance car je pense que c'est vraiment dans l'intérêt de la Commission de la police du feu que cette personne soit nommée.

Je ne sais pas si le Conseil communal a des objections à cela ?

Le Président accorde une minute de suspension de séance.

#### M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de l'ensemble du Conseil général, nous proposons M. Maxence Guinand.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Maxence Guinand, avec ses remerciements.

7. Demande de crédit d'engagement de CHF 180'000.00 pour l'extension de la zone de rencontre dans le secteur de l'avenue de la Gare – rue des Lavannes

Le Président donne la parole à un membre de la Commission financière et de gestion.

## M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est vrai que cet arrêté vient sous recommandation de la Commission financière et de gestion. Je pense que l'on pourrait noter cela, mais d'un point de vue strictement formel, la commission n'ayant pas été saisie de ce rapport, voici les modifications demandées pour la clause d'urgence :

La mention « en accord avec » ne me parait pas tout à fait exacte. Je vous propose de la remplacer par « sous recommandation de ».

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

## M. Didier Wuillemin (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Le groupe PLR s'est saisi, au vol, de cette demande urgente d'un crédit complémentaire de CHF 180'000.00. On relèvera qu'il répond à une demande citoyenne forte de pas moins de 170 paraphes, ce qui démontre l'intérêt des saint-blaisois pour notre centre du village. Le groupe a également noté la confusion engendrée par ce rapport, qui parle de dépassements alors que ce n'est pas l'objet sur lequel il porte.

Au final, le groupe acceptera très largement ce crédit, non sans un amendement de l'article premier, afin d'en réduire le montant à CHF 140'000.00. La démarche se veut ici transparente puisque le rapport se base sur des dépenses complémentaires suite à l'extension du projet. Or, les CHF 40'000.00 d'enrobé provisoire ayant dû être posé proviennent du retard du chantier et non d'un nouvel investissement non prévu; ses derniers devant être demandés dans le crédit de dépassement qui sera demandé ultérieurement.

## **Mme Anne-Claude Cosandey (PS)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans ses discussions sur ce rapport, notre groupe s'est montré favorable à l'octroi du crédit supplémentaire.

Il s'est néanmoins préoccupé de la sécurité de l'avenue de la Gare maintenant en zone de rencontre. En effet, puisque le projet de zone de rencontre empêche la mise en place de passage piéton sur l'avenue de la Gare, alors que la visibilité, lorsqu'une voiture arrive depuis le parking de la Lisette pour tourner sur l'avenue de la Gare, est nulle.

Quant à l'amendement proposé par le PLR, nous entrons en matière.

## **Mme Véronique Loosli (ENT)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

CHF 200'000.00? CHF 180'000.00? CHF 140'000.00? Ou peut-être CHF 660'000.00?

CHF 200'000.00, c'est le montant qui a été indiqué par le Conseil communal à la Commission financière et de gestion.

CHF 180'000.00, c'est le montant de la demande de crédit de ce jour

CHF 140'000.00, un amendement veut diminuer ce montant, sans pour autant diminuer les coûts effectifs.

CHF 660'000.00, c'est le montant total des dépassements, soit les surcoûts liés aux difficultés techniques des travaux de gros œuvre pour environ CHF 460'000.00 et CHF 200'000.00 annoncés à la Commission financière et de gestion pour la mise en zone 20 km/h.

Nous obtenons donc un dépassement total de 40% du crédit de CHF 1'650'000.00 voté par notre Autorité.

Selon l'article 9 du règlement communal sur les finances : Si un crédit d'engagement se révèle insuffisant et que le Conseil communal n'est pas compétent pour l'augmenter lui-même, il ne peut être dépassé aussi longtemps qu'un crédit complémentaire n'a pas été accordé par le Conseil général.

Selon l'article 10 alinéa 1 de ce même règlement : Le Conseil communal peut ouvrir un nouveau crédit d'engagement ou décider un crédit complémentaire jusqu'à un montant de CHF 40'000.00 et à un montant de CHF 150'000.00 pour tous crédits confondus, au-delà duquel tout nouveau crédit d'engagement ou crédit complémentaire relève de la compétence du Conseil général.

Selon l'article 10 alinéa 3 de ce même règlement, lorsqu'il n'est pas compétent pour engager lui-même une dépense, le Conseil communal soumet une demande de crédit d'engagement au Conseil général, qui l'adopte sous la forme d'un arrêté.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la procédure n'a pas été respectée, sachant que les surcoûts liés aux difficultés techniques sont connus depuis l'automne 2018 ?

En effet, vous constaterez à la page 20 du PV de la séance du 22 novembre que nous venons d'accepter, que le problème était déjà connu et que depuis, le Conseil général a siégé le 12 décembre. Pourquoi n'a-t-on pas voté ce crédit supplémentaire lors de cette séance du mois de décembre ?

Par ce rappel à la loi, nous incitons le Conseil communal à plus de prudence dans la gestion de ses chantiers et espérons que cet état de fait ne se reproduira pas sur les chantiers en cours et futurs.

À ce jour, nous savons que les travaux sont maîtrisés et que les pavés sont prêts à être posés.

De ce fait, l'Entente ne s'opposera pas à l'entrée en matière, chacun restant libre de son vote.

## M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

À titre personnel, sans ayant consulté quelques amis de l'Entente, nous ne sommes en principe pas favorable à cet amendement.

Du moment que ces CHF 40'000.00 sont déclarés comme impôts avérés, il n'y a aucune raison de les enlever en ce moment et de les renvoyer plus tard. Cela ne sert strictement à rien.

Nous refuserons l'amendement.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, le Président passe au vote.

L'amendement est accepté par 22 voix.

#### M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sachez que la pose de ce revêtement provisoire, objet de cet amendement a, certainement permis l'obtention d'une subvention supplémentaire relative au surfaçage. Comme l'a dit M. Zago, si les CHF 40'000.00 relatifs au revêtement provisoire, qui nous a permis de passer les Fêtes au « propre » ne sont pas votés aujourd'hui, ils vous seront à nouveau soumis au mois de juin.

Vous avez évoqué un passage piéton initialement prévu sur l'avenue de la Gare. Comme cette rue sera dorénavant incluse dans la zone 20, ce n'est plus en vigueur aujourd'hui. Même si nous nous sommes battus pour un trottoir à cet endroit-là, les passages piétons et les trottoirs dans une zone 20 doivent disparaître. Les piétons pourront donc traverser où bon leur semble sur cette zone. Le manque de sécurité est essentiellement dû à un manque de visibilité causé le bâtiment Perrier au coin de la rue.

Par rapport au dépassement de budget relevé par l'Entente, oui, nous avons aujourd'hui un déficit. Par contre, l'état actuel démontre que, sur le crédit de CHF 1'650'000.00, nous avons dépensé CHF 1'320'000.00, selon l'état des comptes au 31.12.2018. Si, en novembre, nous vous avions déjà parlé des difficultés rencontrées sur l'ensemble du chantier, elles n'avaient pas par contre été chiffrées. Il était donc difficile de demander un crédit complémentaire à ce moment-là. Aujourd'hui, ces difficultés sont chiffrées, les montants sont connus, raison pour laquelle nous faisons notre demande maintenant.

Merci pour l'entrée en matière.

Le Président donne lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 28 voix.

## 8. Réduction du nombre de sièges au Conseil général et du nombre de commissaires ; rapport à l'appui

## M. Jean-Claude Berger (PS)

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs.

Dans sa majorité, notre groupe refusera l'entrée en matière de ce rapport. Ceci pour les différentes raisons suivantes :

Sans conteste, notre commune fonctionne plutôt bien, nos différentes ressources financières sont actuellement bonnes, ainsi que les différentes prestations qui y sont délivrées, même s'il y est toujours possible de s'améliorer. Nous pouvons nous en féliciter. Notre commune, malgré son nombre d'habitants qui est d'environ 3'000 personnes, est un partenaire reconnu et crédible face à l'Etat et aux autres communes. Nous pouvons faire valoir que la gestion politique, avec un Conseil général fort de 41 membres, démontre que la démocratie, telle que voulue traditionnellement fonctionne et que c'est un indicateur du dynamisme de notre commune, tant politiquement, culturellement que sur un plan associatif, etc. 41 membres, c'est signe de vivacité et en diminuer le nombre ne rendrait pas justice aux multiples activités et au dynamisme de notre village.

Vouloir baisser le nombre de Conseillers généraux à 35, voire 31, ne serait-ce pas une manière de s'affaiblir? De montrer des signes de fatigue, pour le moins? Voire de faiblesse? Ce serait également donner un signal, indiquant que nous sommes d'accord de laisser échapper des principes qui nous sont chers, soit de maintenir une politique de proximité avec une représentativité large de nos citoyennes et citoyens.

Et puis, il y aura aussi un travail de commissions qui sera accru, avec de nouvelles commissions comme la Commission communale de l'énergie ainsi que celle sur l'aménagement du territoire, en lien avec la nouvelle loi cantonale.

Notre position pourrait surprendre alors que notre parti soutenait le projet de fusion, mais ce projet nous amenait à un autre niveau de compétence des services de la commune, avec de nouvelles synergies, bref, nous entrions dans une nouvelle manière de gérer ce cadre institutionnel.

Enfin, il y a depuis le début de cette législature, toujours un certain nombre de postes vacants dans les commissions, pour différentes bonnes ou mauvaises raisons. Ceci est un des révélateurs de la difficulté de trouver des personnes qui s'y engagent de manière un tant soit peu « pérenne ». En diminuant le nombre de Conseillers généraux, cela va accroître le nombre de commissions dans lesquelles il faudra s'engager, écrire des rapports, prendre les PV et risque bien de décourager davantage les candidatures potentielles. Et enfin, avec des commissions de 5 membres, le risque de ne pas avoir le quorum est grand et donc, ne pourra bien fonctionner.

Conclusion, il ne nous semble pas sage, pour notre institution de diminuer le nombre de Conseillers généraux et nous refuserons l'entrée en matière.

## M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'Entente accepte l'entrée en matière.

Celles et ceux qui sont favorables à une réduction du nombre des Conseillers généraux dans notre commune peuvent être parvenus à cette conclusion par des raisons et des sensibilités différentes.

Il y a des considérations de bon sens : à ce jour, le Conseil général ne compte plus que 34 membres, ici présents aujourd'hui 29 Conseillères et Conseillers généraux. La réalité s'impose inévitablement. Insister sur 41 ne pourra que paraître anachronique et velléitaire à nos concitoyens de Saint-Blaise.

Il y a des considérations de nature plus fondamentale sur la démocratie représentative : quelle est en effet la représentativité, mais aussi le prestige d'une assemblée dans laquelle des places et des sièges comportant un pouvoir politique et financier sont disponibles sans effort ? Notre démocratie libérale demande, pour fonctionner, une compétition et une concurrence non seulement entre idées, mais aussi entre personnes, afin de donner un vrai choix aux électeurs.

Si nous serons un peu moins nombreux à avoir des sièges dans ce Conseil général, ayant été en quelque sorte mieux sélectionnés par les électeurs, nous nous sentirons d'autant plus responsables envers celles et ceux qui nous ont mandatés pour les représenter.

Enfin, à celles et ceux qui seraient incertaines et incertains entre les nombres de 35 et 31, je me permets de poser une question.

Puisqu'un référendum est obligatoire, fait-il sens de proposer aux citoyens une formule avec une si petite réduction de 41 à 35 ? Qui, aujourd'hui déjà, représente une promesse de représentation politique qui ne pourra pas être tenue ?

C'est aussi en tenant compte du coût et de l'effort qu'un référendum communal engendre, qu'il me parait plus honnête de passer à un Conseil général de 31 membres.

## M. Nicolas Bornand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Si la réduction du nombre de sièges au Conseil général et du nombre de commissaires a déjà été soulevée à plusieurs reprises par le passé, il est dorénavant temps de passer à l'acte et de donner une suite favorable à cette demande de diminution de sièges.

La solution d'une réduction à 35 sièges est pour le groupe PLR la solution la plus raisonnable. Cette réduction, aussi inéluctable soit-elle, tient manifestement compte de l'évolution de la société et de la difficulté de recruter et de motiver de nouvelles forces vives pour s'engager concrètement dans la politique. Que ce soit en politique ou pour d'autres engagements associatifs, il est souvent invoqué, à titre d'excuses, le manque de temps, les obligations tant professionnelles, familiales qu'extrafamiliales, voire même un désintérêt total de la politique.

Dans la discussion, le groupe PLR a également insisté sur l'importance de ne pas surcharger le travail des commissaires, charge qui pourrait s'accentuer tant par la diminution de sièges proposée que par la création de nouvelles commissions.

Pour faire face à ce paradoxe (diminution de sièges versus augmentation de charge de travail des commissaires), le groupe PLR demande à ce qu'une réflexion soit faite sur la composition même des commissions, lesquelles devraient comprendre non seulement des membres du Conseil général, mais également des membres externes au Conseil général à l'instar de la Commission de police du feu.

Cette solution permettrait d'avoir recours à des spécialistes externes, intégrant une commission en fonction de leurs compétences spécifiques, avec pour conséquence une amélioration évidente de la qualité des réflexions au sein des commissions.

Au final, le groupe PLR accepte à l'unanimité l'arrêté proposé.

L'entrée en matière étant combattue, le Président passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée par 19 voix et 9 voix contre.

Le Président annonce avoir reçu un amendement qui demanderait de porter à 31 le nombre de Conseillers généraux et ouvre la discussion.

#### M. Jean-Claude Berger (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La grande majorité de notre groupe ne votera pas ce rapport, pour les raisons évoquées lors de l'entrée en matière.

Quelques autres raisons encore :

- La force des sections locales dépend du nombre de ses membres au Conseil général ; son rayonnement régional et sa dynamique sont produits par une certaine masse critique, qui seraient réduits avec moins de membres au Conseil général.
- Une diminution rend la charge (très/trop) importante pour de plus petits groupes, certes moins pour les grands comme le PLR, ce qui n'empêche pas de constater un certain turn over qui doit quand même nous, vous interpeller. Et, dans la réalité que nous observons cela ne concerne d'ailleurs pas que les grands groupes si l'on considère les changements au sein du parti de l'Entente depuis le début de la législature.
- Elle risque de concentrer les mandats sur des retraités.
- Elle met à mal une représentativité large de la population.

Enfin, si nous imaginons une commission à 5 membres, les travaux publics par exemple, et qu'un rapport lui est soumis avec une dépense de CHF 10'000'000.00, ceci arrive. En séance, il y aurait iuste le quorum. Les décisions et recommandations ne reposeraient que sur 3 personnes. N'est-ce pas une grave distorsion de notre système démocratique qui se veut représentatif de notre population ? Quel pouvoir donné à ces 3 personnes ! Mais aussi, sur quelle objectivité quand des pressions peuvent être exercées au croisement d'une rue ou autour d'un café...

À terme, c'est finalement sortir, renoncer à un système de milice. Alors que c'est un système auquel nous sommes profondément attachés, auquel nous croyons, dont toutes et tous ici, sommes fiers parce que cela rejoint nos valeurs de vivre la démocratie comme nous le faisons aujourd'hui.

Diminuer le nombre de Conseillers généraux est une mauvaise réponse pour faire face aux problèmes que certains rencontrent. Ne tombons pas dans une facilité illusoire, du fait des difficultés qu'il y a parfois, c'est vrai, de trouver assez de personnes pour constituer les listes lors des élections communales. Mais, jusqu'ici, nous y sommes toujours arrivés.

Pour terminer notre réflexion, notre groupe souhaiterait ardemment voir se mettre en place la possibilité d'intégrer, dans certaines commissions, des personnes extérieures au Conseil général, mais qui auraient les compétences requises pour alimenter les réflexions et/ou amener des solutions possibles sur des thèmes ou dossiers qui sont de plus en plus complexes. Ce serait aussi une manière de dynamiser le travail qui se fait en commissions.

Pour toutes ces raisons, nous refuserons le rapport qui nous est ici soumis. Et en cas d'acceptation, nous déposerons 2 amendements, un pour l'art. 119 et l'autre pour l'art.120.

## M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi de plaider très rapidement mon amendement de porter à 31 membres.

Avec 31 membres, la représentativité et le prestige de l'assemblée ne peuvent qu'être mieux affirmés.

Avec 31 membres, on aura une plus saine compétition politique entre idées et personnes alors qu'avec 35, on sera encore, comme aujourd'hui, en train d'offrir des places gratuites à quiconque veut bien.

En proposant aux citoyens un Conseil général de 31 membres, plutôt que 35, on leur demandera un choix qui justifiera mieux le coût et l'effort engendré pour la commune par le référendum obligatoire.

Le chiffre de 31 reste tout-à-fait compatible avec le fonctionnement des commissions, comme le prouve la situation dans quelques communes voisines.

Enfin, je rejoins ici les propos de M. Bornand. Il sera, en effet, très profitable d'intégrer dans les commissions des personnes compétentes externes à la politique.

## M. Jean-Claude Berger (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'apporterai les amendements lorsque je les défendrai, vous les aurez sous les yeux à ce moment-là. Je respecte le règlement.

Par rapport à l'amendement de descendre à 31, M. le Président, vous transmettrez à M. Zago que cela me laisse sans voix et que nous renonçons à voter cet amendement.

Le Président passe au vote de l'amendement.

L'amendement est refusé par 23 voix.

Le Président ouvre la discussion générale et de détails sur le projet de l'arrêté.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, le Président passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

119 al.1 : « la Commission des travaux publics se compose de 5 Conseillers généraux ».

## M. Jean-Claude Berger (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Nous déposons un amendement pour cet article pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure.

Le Président donne lecture de l'amendement et passe au vote.

Le groupe PLR demande une interruption de séance qui est accordé par le Président.

L'amendement est accepté par 27 voix.

Article 120 al.1 : « La Commission des services industriels est composée de 7 conseillers généraux »

#### M. Jean-Claude Berger (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Commune de Saint-Blaise

Dans la même logique que l'autre, c'est aussi important d'être à 7 d'autant plus que, en 2020 cette commission va changer de nom et va s'élargir par rapport à tout le problème de l'énergie.

Cela ne serait pas très pertinent de voter à 5 pour enfin devoir revoter à 7. Nous pouvons voir qu'il a des sujets sensibles et cela permettrait d'éviter que des décisions importantes soient prises à 3 personnes.

Nous recommandons, par souci démocratique, de passer à 7.

Le Président passe au vote de l'amendement.

L'amendement est accepté par 27 voix et 1 abstention.

Le Président donne lecture de l'arrêté et passe au vote :

Article 2 : « le présent arrêté entrera en vigueur dès la période administrative 2020-2024.

Article 3 : « la réduction prévue à l'article 22 al.3, est soumise à référendum obligatoire.

Article 4 : « le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'État après validation du résultat de la votation populaire »

L'arrêté est accepté par 18 voix pour et 10 voix contre.

9. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'976'000.00 pour la rénovation de l'Hôtel communal, Grand'Rue 35 ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

## **Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 18 mars 2019, en présence de 7 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur.

Par rapport au rapport présenté lors de la dernière CFG, des précisions ont été apportées sur le diagnostic d'assainissement du bâtiment communal et le choix retenu de son maintien à l'emplacement actuel. Les investissements antérieurs ont été sortis car amortis, hormis le retraitement du bilan. La faisabilité organisationnelle et technique a été précisée. Les besoins de réfection sont différents selon les étages. L'une des priorités demeure la sécurité des locaux de l'administration.

Des réceptions ouvertes sont maintenant un standard attendu dans une administration moderne, tout en tenant compte des besoins de confidentialité. Des éléments dans la suite de la procédure ont également été précisés. C'est l'image de la commune qui sera ainsi rénovée.

L'espace libéré dans l'ancienne poste sera loué facilement; ce bâtiment sera alors entièrement intégré au patrimoine financier. Concernant le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe, des demandes sont en discussion avec l'éoren et la commune de la Tène, maintenant pour une certaine période l'affectation actuelle du bâtiment.

La Commission financière de gestion accepte à 5 voix favorables le rapport et la demande de crédit tels que présentés par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission d'urbanisme.

#### M. Eric Ryser (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Lors de sa séance du mardi 19 mars 2019, la Commission d'urbanisme s'est penchée sur le rapport qui lui était soumis, portant sur la rénovation de l'Hôtel communal.

Elle s'est plus particulièrement attachée au projet de rénovation, plus qu'à ses aspects financiers, qui ne sont, en l'occurrence, pas de sa compétence.

La Commission d'urbanisme a préavisé favorablement le projet de rénovation. Cependant, certains de ses membres ont soulevé la problématique quant à l'opportunité de tels travaux, aujourd'hui, sachant qu'une consultation populaire devait être organisée pour la réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe, voir plus largement, sur l'usage des bâtiments communaux.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

#### M. Olivier Blanchoud (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste s'est penché lors de sa séance de préparation de ce lundi 25 mars, sur le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 1'976'000.00 pour la rénovation de l'Hôtel communal, Grand'Rue 35.

Nous notons qu'une conjonction d'éléments objectifs ainsi que notre capacité d'investissement du moment font que c'est le moment d'y aller ! La nécessité de rendre accueillante notre administration nous parait être importante, il s'agit de présenter un accueil à la population qui soit en adéquation avec notre temps.

Si la question de savoir s'il ne fallait pas intégrer l'ancien collège de la Rive-de-l'Herbe dans la réflexion du réaménagement de notre administration s'est posée, il apparaît que la typologie de notre ancien collège ne correspond pas à la typologie requise pour une réaffectation administrative.

Ce déménagement implique que soit libéré les locaux de l'ancienne poste. Ces locaux trouveront-ils de nouveaux locataires ? Y a-t-il des demandes ? Un choix a-t-il déjà effectué ?

Dans la liste de nos interrogations, les trois suivantes revêtent une importance toute particulière à nos yeux. Elle touche à l'énergie, la modularité et l'accessibilité.

Le rapport ne fait pas état, et c'est regrettable, de l'attention qui sera portée à la question énergétique de la rénovation. Qu'allons-nous pouvoir mettre en œuvre ou pas pour rendre l'Hôtel communal plus efficient en terme de consommation d'énergie. Nous ne pouvons plus, dans ces temps que nous vivons, éluder cette dimension pour tout ce qui touche à l'activité de notre commune. Elles sont centrales et incontournables.

Dans l'idée d'une réflexion autour du développement durable, nous questionnons également la modularité des lieux. Sachant que nous travaillons actuellement sur une réalité qui potentiellement pourrait rapidement évoluer, le type de matériaux et le type de construction permettront-ils de procéder à des changements de disposition sans devoir tout démolir ?

Et finalement, la question de l'accessibilité au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite doit être traitée avec un sérieux et une expertise qui ne peuvent reposer sur la simple bonne volonté. Il est absolument nécessaire d'éviter un « oups, nous n'y avions pas pensé ». Afin de l'éviter, nous suggérerions qu'un architecte ayant des compétences particulières soit consulté. Nous proposerions par exemple l'architecte conseil de Pro Infirmis.

Cette rénovation est à mener en gardant bien en vue que les questions posées ne sont pas des questions « à la mode » mais des questions qui touchent à des préoccupations essentielles.

Comptant sur votre prise en considération de ce qui précède, le groupe soutiendra ce rapport dans sa grande majorité.

## M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Nous concordons sur le fait que des précisions supplémentaires et complémentaires ont été apportées par ce rapport au rapport précédent et insistons sur le fait que ce bâtiment symbolique de notre village a besoin d'être rénové. Cette rénovation nous permettra par la suite de centraliser l'administration communale à un seul endroit, de véhiculer une meilleure image de notre commune et le rendre plus accessible aux personnes handicapées, les travaux liés à ce dernier point devant être effectués de toute façon.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal de scrupuleusement suivre le budget de ce projet afin de contrôler les dépenses et éviter des dépassements de budgets dans la mesure du possible.

Nous demandons aussi que dans le cadre de l'étude, d'étudier l'amélioration de l'efficacité énergétique de ce bâtiment dans les limites de ce qui est faisable au vu de la nature protégée du bâtiment.

Cela étant dit, le groupe PLR soutiendra à une large majorité cette demande de crédit.

## M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous admettons et comprenons le besoin de l'administration communale de réaménager ses espaces pour un meilleur travail.

Nous avons l'impression que le projet est un peu luxueux, rédigé dans un esprit "sans compter", comme si l'architecte mandaté n'avait pas eu dans son cahier des charges, d'évaluer et comparer plusieurs solutions aussi pour leurs coûts.

De fait, nous constatons que le rapport ne présente pas et ne chiffre pas d'alternatives et variantes. On peut se demander si l'étude n'a porté dès le départ que sur une solution unique.

Le Conseil communal est en ce moment engagé dans de nombreux projets d'envergure et avec des montants financiers importants, ce qui représente un défi appréciable pour le suivi optimal de ces chantiers.

Est-il plus opportun d'en commencer en ce moment un nouveau, ou plutôt attendre quelques mois afin d'avoir une situation financière définitive des chantiers en cours ?

Une Commission de fusion a été créée. Si cette fusion devait intervenir dans les prochaines années, il y a un certain risque que ce bâtiment devienne sous-occupé.

Nous rejoignons aussi l'avis de certains membres de la commission d'urbanisme qui soulèvent la problématique quant à l'opportunité de tels travaux. En particulier tant que la réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe n'est pas encore décidée.

Le groupe de l'Entente est donc partagé sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière étant combattue, le Président passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée par 25 voix.

Le Président ouvre la discussion de détails.

## M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions pour l'entrée en matière sur ce crédit.

Comme cela a déjà été dit précédemment, le bâtiment Grand'Rue 28 retournera entièrement au patrimoine financier de la commune. Nous n'avons pas de craintes quant à la location de l'étage qui sera libéré par les Services sociaux, car nous avons maintenant, déjà des personnes intéressées à reprendre ces locaux.

Pour ce qui concerne Grand'Rue 35, il va de soi que nous respecterons la loi pour l'assainissement de ce bâtiment, y compris pour ce qui concerne les aspects énergétiques. Concrètement, sur ce point, nous pouvons dire :

- En parallèle à l'appel d'offres pour le mandat d'architecte, nous effectuerons une étude CECB+, afin de préciser les mesures adéquates relatives à l'isolation thermique du bâtiment; cela n'aurait pas eu de sens de faire cette étude maintenant déjà
- Il faut savoir que pour un bâtiment classé comme l'Hôtel communal, il est interdit de l'isoler en périphérie, et si les performances ne peuvent pas être atteintes sans coûts disproportionnés, il est légalement possible de déroger aux exigences légales
- Ceci dit, nous pourrons intervenir sur les fenêtres et la toiture, ce qui améliore déjà sensiblement la performance énergétique
- De même, comme le bâtiment est relié pour son chauffage aux collèges de Vigner, le passage d'un chauffage à mazout à un chauffage à pellets constitue également une grande amélioration
- Nous avons pris note de la suggestion du Parti socialiste d'intégrer un spécialiste du handicap dans le projet, pour éviter des erreurs de conception; nous suivrons volontiers cette suggestion, qui nous semble faire sens.

Concernant l'opportunité d'effectuer ces travaux, le Conseil communal est persuadé que le timing est adéquat, de plusieurs points de vue : les travaux sont nécessaires, il n'y a pas de meilleure alternative, et les finances de la commune le permettent. Il est vrai que nous effectuons actuellement plusieurs gros chantiers, mais dans le cas présent, nous mandaterons un architecte qui se chargera du suivi détaillé du chantier.

Aucun autre membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 23 voix.

10. Demande de crédit d'engagement de CHF 3'070'000.00 pour le réaménagement de la zone de rencontre dans le secteur Grand'Rue et rue du Temple ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

#### **Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 18 mars 2019, en présence de 7 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur.

Il s'agit d'une demande conséquente car elle concerne le double de la surface par rapport à la première phase. Pour cette poursuite du chantier au sein du centre du village, il s'agit du changement de tous les réseaux souterrains. Ce projet prévoit de créer un espace de rencontre, une place pour que la population puisse se réapproprier l'espace public avec moins de voitures qu'actuellement. Les murs du Temple devaient initialement être ouverts, mais érigés au 15ème siècle, ils sont protégés. Le conservateur cantonal accepte de soutenir auprès de la Confédération une demande de léger élargissement des ouvertures actuelles, mais un objectif d'amélioration esthétique reste de mise. La phase 2 prévoit de s'arrêter devant le Cheval Blanc.

Au niveau du surfaçage, le même matériel est utilisé pour les 3 phases. Ce revêtement permet d'enlever et de remettre les pavés facilement. Le parvis du Temple devrait être en sable stabilisé, mais la discussion est encore en cours. La réfection du Temple est prévue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur selon un projet dédié. Ces travaux seront réalisés avant la réfection du parvis afin de ne pas endommager ce dernier.

Par rapport à la demande initiale, il est prévu une extension dans la rue du Temple et la ruelle de la Raisse, le début des travaux est prévu en septembre 2019 pour 8 mois.

Le téléréseau permettra d'amener le débit nécessaire pour un usage domestique, sans besoin d'une fibre optique.

Une réflexion concernant les parkings doit être menée afin de limiter les voitures sans prétériter les livraisons et l'accès à la pharmacie qui doit se faire en voiture.

Les demandes aux propriétaires privés concernent les accès à l'eau potable selon l'ancienneté de la conduite, une clé de répartition entre les 2 parties est en vigueur. La proposition a été faite de refaire les parcelles privées dans un souci d'uniformité, mais très peu ont accepté pour la phase 1.

L'estimation du Plan Financier et des Tâches était assez grossière, la surface pavée est plus grande qu'initialement prévue compte tenu de l'acceptation de la pétition et du choix du surfaçage, ce qui explique la différence de coût. La capacité d'investissement est questionnée pour que la commune garde une marge de manœuvre suffisante. Le PFT sera mis à jour pour un suivi transparent.

La Commission financière de gestion accepte à l'unanimité le rapport et la demande de crédit tels que présentés par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, le **Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des travaux publics.

# M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Présidée par May Haussener-Rousseau, la Commission des travaux publics s'est réunie le 20 mars 2019, en présence de 4 de ses membres (1 membre étant excusé), ainsi qu'un membre du Conseil communal

Le Conseiller communal Caryl Beljean nous a présenté en détails le rapport concernant l'aménagement de la zone de rencontre.

Cette demande de crédit concerne la deuxième étape d'un projet complet, visant à mettre en valeur et rendre attractif le centre du village.

La première étape en cours de réalisation engage les autorités dans la réalisation à moyen terme de la totalité du réaménagement. La deuxième phase concerne la Grand'Rue devant le Temple, la rue du Temple et dans un esprit de continuité, la ruelle de la Raisse. La troisième étape interviendra ultérieurement et concernera la partie Est de la Grand'Rue jusqu'au carrefour de l'ancienne Poste.

Pour ce qui a trait à cette deuxième étape, les points suivants ont été relevés par la commission et doivent encore être étudiés attentivement par le Conseil communal :

- Les raccords avec les zones privées et l'emplacement des places de stationnement devant les commerces.
- L'organisation du chantier avec la sécurité pour les piétons et les accès pour les riverains pendant les travaux.
- La planification des travaux en raison de la période hivernale, il faut déterminer si un début des travaux en automne est idéal, car il nécessitera à nouveau de poser un revêtement provisoire.

La Commission de travaux publics suivra avec attention le développement de ce projet.

Afin de ne pas bloquer un projet en cours et de favoriser la mise en œuvre de cette deuxième étape dans la continuité, elle adopte, à l'unanimité des membres présents et sans amendement, ce rapport et demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

#### M. Nicolas Droz (PS)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

La Commission des Services Industriels de Saint-Blaise s'est réunie mardi 19 mars dernier afin d'examiner la demande de crédit pour le réaménagement de la zone de rencontre, phase 2.

La commission a siégé en présence de MM. Roland Canonica et Caryl Beljean.

Le crédit sollicité doit nous permettre de réaliser les travaux de réaménagement de cette 2ème phase.

En ce qui concerne la partie des SI du projet, il est évident que ces travaux doivent être entrepris. Il est à noter que le bureau d'ingénieur vérifie que les montants des offres sont en adéquation avec les prix du marché.

La Commission a accepté cette demande de crédit à la majorité des membres et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

# M. Sven Romanens (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Double de routes, double de budget ! Si l'on devait résumer la chose simplement...

Nous sommes heureux de voir que le Conseil communal a poursuivi ses réflexions pragmatiques pour la suite de la rénovation du centre du village.

Nous avons particulièrement apprécié que l'ensemble de la rénovation du centre du village s'inscrive dans une vision plus large et à long terme de l'utilisation de l'espace public, incluant notamment la circulation et les places de stationnement. Nous enjoignons le Conseil communal à faire de celle-ci un véritable fil d'Ariane pour le développement de la commune.

Après avoir levé certains doutes sur le mobilier urbain et la coordination du projet et de la future rénovation du Temple, le groupe Libéral Radical a décidé de soutenir à une large majorité le crédit présenté.

## Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Notre groupe s'est interrogé sur différents aspects du rapport présenté par le Conseil communal. Il s'est demandé, au vu de la durée prévue pour les travaux, s'il était pertinent de démarrer les travaux en automne, à l'instar de la Commission des travaux publics.

Les difficultés rencontrées par les commerçants pendant les travaux ont également été relevées en soulignant qu'il aurait été opportun de prévoir des alternatives pour le stationnement avant le démarrage des travaux pour la phase 1 et donc également pour la phase 2.

De même, il a été déploré que la communication du Conseil communal à la population et aux parties concernées n'insiste pas plus sur l'ensemble des projets en cours pour améliorer la qualité du village (plan de stationnement, plan de circulation et ainsi de suite) de manière à montrer les avantages, la plus-value attendue à terme plutôt que de ne communiquer que sur les inconvénients dus aux travaux.

Notre groupe s'est également interrogé par rapport à la décision de maintenir le centre du village en réseau unitaire. Cela a-t-il a été étudié ou simplement balayé sous prétexte que cela n'est pas obligatoire comme le laisse entendre la formulation dans le rapport du Conseil communal.

Finalement, le rapport mentionne des possibles subventions de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomérations pour ces travaux. Pourrait-on bénéficier d'information sur les montants envisagés et les conditions à remplir ?

Le groupe socialiste s'est montré majoritairement favorable à l'octroi du crédit, mais certains d'entre nous attendent des réponses aux questions adressées précédemment pour se déterminer.

## M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout a été dit et l'Entente accepte également l'entrée en matière.

Mais au vu de ce qui s'est passé lors de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux, nous réitérons nos recommandations au Conseil communal à plus de prudence dans la gestion de ses chantiers afin que les dépassements connus pour la 1<sup>ère</sup> tranche ne se renouvellent pas.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le Président ouvre la discussion de détails.

## M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour l'entrée en matière.

Les diverses subventions que la commune pourrait obtenir par rapport au chantier de la 2<sup>ème</sup> phase de réaménagement du centre du village sont des subventions du plan d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération (PA3), qui se montent à environ à 40% du surfaçage. Les travaux souterrains ne sont, en aucun cas, pris en compte pour ces subventions.

Aujourd'hui, le PA3 subventionne les projets qui peuvent l'être, à hauteur de 40% sachant que les phases PA1 et PA2 ont été subventionnées à hauteur de 30-35%, c'est assez fluctuant.

Le séparatif au centre du village, en zone d'ancienne localité, n'est pas obligatoire, la loi ne l'impose pas. Nous avons vu, dans la 1<sup>ère</sup> phase, que la réalisation du PGEE est « responsable » d'une grande partie de l'excédent de charge des comptes finaux.

Même si nous ne réaliserons pas une séparation des eaux claires et usées au centre du village, les eaux claires des maisons situées à proximité du Ruau y seront déversées. L'installation d'une conduite spécifique pour rejoindre la conduite principale de l'avenue de la Gare ne sera pas réalisée.

La communication pour donner envie à la population de se réapproprier ce village est une excellente proposition dont nous prenons note de manière à pouvoir communiquer, peut-être, plus positivement que de devoir relever les points négatifs pour le centre du village.

Le début des travaux dépend de beaucoup de choses. Si vous acceptez ce crédit, nous devons respecter le délai référendaire de 40 jours. Nous devons ensuite réaliser la soumission, laisser le temps aux entreprises intéressées de pouvoir la remplir et la retourner au Conseil communal. Nous envisageons un début de chantier à l'automne ou début septembre. Cela nous laisse 4 à 5 mois pour une préparation optimale.

Si pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase, nous avons dû poser un revêtement temporaire, lors de la 2<sup>ème</sup> phase, il est possible comme le choix du revêtement de surface est déjà arrêté, que le paveur-puisse suivre l'avancée du chantier, pour autant qu'il n'y ait pas d'interventions souterraines futures. Cela voudrait dire que le revêtement provisoire n'est pas forcément obligatoire. C'est un point qui sera abordé l'entreprise adjudicataire lors de la planification du chantier.

Un autre problème a été relevé concernant les dépassements de crédits octroyés. Je crois que toutes les petites erreurs qui ont engendré des dépenses supplémentaires lors de la 1<sup>ère</sup> phase, bien que le

souterrain n'était pas connu, ont été comptées dans la demande de crédit qui vous est présentée ce soir. Nous espérons que le crédit qui vous est présenté ce soir soit respecté.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, le Président passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 27 voix et 1 abstention.

11. Demande de crédit d'engagement de CHF 143'000.00 pour l'électrification des pontons 100 à 300 et le remplacement d'une armoire électrique de distribution liée aux infrastructures portuaires ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

## Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 18 mars 2019, en présence de 7 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur.

Suite au tragique accident intervenu à la Neuveville, le Conseil communal propose de revoir l'électrification des pontons afin d'éviter les branchages multiples sur une seule borne. L'entier de la somme est pris sur la réserve du port, les revenus de ces bornes continueront d'alimenter cette réserve.

La Commission financière de gestion accepte à l'unanimité le rapport et la demande de crédit tels que présentés par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

## M. Nicolas Droz (PS)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie mardi 19 mars dernier afin d'examiner la demande de crédit pour l'électrification des pontons 100 à 300.

La commission a siégé en présence de MM. Roland Canonica et Caryl Beljean.

Ces travaux sont nécessaires afin de réduire les risques d'accidents et d'éviter le bricolage que certains plaisanciers sont tentés de faire. De plus, ils garantiront l'équité entre les différents locataires qui, pour l'instant, paient le même montant au m², que leur place soit équipée en électricité ou non.

La commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des ports et des rives.

## M. Nicolas Droz (PS)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des ports et des rives de Saint-Blaise s'est réunie jeudi 21 mars dernier afin d'examiner la demande de crédit pour l'électrification des pontons 100 à 300.

La commission a siégé en présence de M. Julien Noyer, responsable du dicastère.

Nous pensons que ces travaux sont nécessaires et apporteront sécurité et confort aux usagers du port.

La commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

## **Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre groupe salue les démarches entreprises par la commune concernant l'électrification des pontons au port.

L'uniformisation de ces installations éliminera la possibilité de « bricolage » et rendra cet endroit plus sûr. La nouvelle armoire électrique est bien dimensionnée et permettra un plus grand confort aux usagers.

Notre groupe accepte à l'unanimité ce crédit.

## M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR accepte le crédit à l'unanimité.

# M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'Entente saint-blaisoise a étudié le rapport concernant la demande de crédit et accepte sans autre commentaire l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le Président ouvre la discussion de détails.

## M. Julien Noyer (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je remercie toutes les personnes pour leurs différentes prises de position. Je crois que tout a été dit ce moment-là donc il n'y a pas besoin de tergiverser plus que cela.

Aucune autre intervention n'étant faite, la discussion générale est close et **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 28 voix.

#### 12. Communications du Conseil communal

#### M. Roland Canonica (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Nous sommes actuellement occupés à évaluer le téléréseau de la commune de Saint-Blaise afin de savoir quelles seront les suites à donner pour celui-ci.

## M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## Avancement des travaux des Collèges de Vigner

Tout va bien sur le chantier, les délais sont tenus. Bien que les décomptes finaux des travaux du maçon, qui représentent les coûts les plus élevés, ne soient pas encore définitivement bouclés, les décomptes intermédiaires montrent que le budget est toujours tenu. Les bâtiments ABC et les alentours de ces bâtiments seront terminés à la fin de 2019, et le déménagement des élèves dans les nouveaux bâtiments pourra s'effectuer en fin d'année, comme prévu.

Dans les semaines à venir, les appels d'offres pour la rénovation du collège de Vigner existant seront lancés.

#### Révision du PAL

Nous avons lancé la semaine passée l'appel d'offres pour l'avant-projet de la révision du Plan d'aménagement local (PAL).

Selon les seuils de la loi sur les marchés publics, nous aurions pu, pour cet avant-projet, adjuger un mandat direct, mais nous avons préféré inviter 6 entreprises, de manière à mettre les prestations en concurrence. Nous avons invité deux entreprises locales, et 4 entreprises situées dans un rayon plus large, en Suisse.

Jusqu'en juin, nous procéderons à l'analyse des offres et établirons une proposition d'adjudication. Nous reviendrons en juin devant votre Autorité pour solliciter un crédit pour ces études d'avant-projet.

#### Projet COOP

Vous le savez, la COOP projette d'agrandir quelque peu son magasin, et nous avons profité pour leur demander d'intégrer la construction d'étages supplémentaires. La COOP est intéressée à aller dans ce sens, et elle a mandaté des architectes qui ont développé un projet dans ce sens. En parallèle, nous avons révisé la réglementation non seulement de la parcelle de la COOP, mais également de toute la lentille qui s'étend entre la RC5 et la rue des Lavannes, jusqu'au giratoire du Brel.

Le projet a maintenant atteint un degré de maturité suffisant pour qu'il soit soumis au Service de l'aménagement du territoire (SAT). Dans les jours à venir, il sera donc envoyé au SAT pour préavis de synthèse (modification du règlement) et sanction préalable (projet architectural).

En parallèle, nous allons rencontrer la semaine prochaine les voisins les plus directs du projet, afin de les informer des intentions de la commune et aussi, pour certains, pour voir si des synergies avec d'éventuels projets sur leurs parcelles sont envisageables.

#### Projet Musinière

Il y a eu beaucoup d'oppositions au projet de la Musinière. Après séances de conciliation, plusieurs oppositions ont été retirées, et les oppositions restantes ont été levées par la commune et l'État. Il n'y a pas eu recours contre ces levées d'opposition, ce qui implique donc que la sanction préalable du SAT est entrée en force. Le projet peut donc entrer dans sa phase de réalisation, et les travaux pourront commencer, cet automne ou au début de l'année prochaine.

#### M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Il a été fait mention dans les interventions précédentes d'un projet de plan de circulation et de stationnement. Pas plus tard qu'hier, nous avons reçu le bureau que le Conseil communal a mandaté pour l'étude du plan de circulation et de stationnement. Ils nous ont présenté un projet, le rapport écrit étant en finalisation, il sera présenté au Conseil communal prochainement. Nous tiendrons au courant toutes les commissions concernées ainsi que l'ensemble du Conseil général au moment opportun.

## M. Julien Noyer (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Vous vous souvenez qu'en fin d'année dernière, nous avons dû subir des actions d'une personne malintentionnée aux Fourches, il était venu rouler sur le terrain. Les travaux de rénovation du terrain ont été faits et que pour ce 2ème tour, le terrain est praticable. Pour information, nous accueillons aussi les équipes du FC Hauterive étant donné qu'ils vont installer un terrain synthétique chez eux.

Quelques travaux sont en cours au bâtiment polyvalent. Ces travaux sont notamment ; la réfection des sols et la pose d'un nouveau revêtement de sol dans la cuisine sur recommandation du SCAV. Nous allons également changer les lumières pour rendre cette salle plus agréable.

Dans la 2<sup>ème</sup> partie de ce semestre, nous aimerions mener une réflexion, avec la Commission des ports et des rives, sur l'utilisation de ce bâtiment, son affectation et aussi sur son enveloppe qui, comme il a été souligné pour le bâtiment communal, peut aussi poser des problèmes.

Notre nouveau garde-port a pris ses fonctions au 1er février, M. Raphaël Cornu.

Les syndicats des patinoires et du théâtre se sont réunis cette semaine. Pour le syndicat des patinoires, les comptes ont été approuvés pour des charges totales d'environ CHF 1'600'000.00. Il y a un excédent de charge de CHF 62'000.00 qui est dû au fait que le restaurant des patinoires n'a pas été utilisé pendant une partie de l'année dû à un changement de tenancier. Pour vous donner un ordre d'idées, pour Saint-Blaise cela représente CHF 87'000.00.

En ce qui concerne le Syndicat du théâtre, les comptes 2018 se montent à CHF 2'700'000.00 et sont stables par rapport au budget. Pour Saint-Blaise, cela représente CHF 95'000.00.

Mais plus que ces chiffres, ce que je veux encourager et faire passer comme message, c'est qu'en tant que commune membre, ces 2 syndicats-là proposent à toute la population de Saint-Blaise, sur présentation d'une carte disponible à l'administration communale qui atteste que la personne est résidente de Saint-Blaise, des réductions. Cela peut être des réductions pour le théâtre sur les prix des billets, des réductions sur les prix d'entrées aux patinoires. C'est une information qu'il faut que nous fassions passer au sein des Syndicats afin que les habitants de la commune se rendent compte que ces prestations existent et qu'ils peuvent en profiter.

## M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A partir du 24 avril, les adeptes des vélos électriques pourront profiter d'un Carvelo. C'est un vélo avec une sorte de remorque à l'avant. Il portera les couleurs de la commune. La commune paie un abonnement annuel et il sera à disposition, contre location, au kiosque du centre du village.

En ce qui concerne les syndicats, le Syndicat de l'Eoren s'est réuni hier soir, les comptes de l'année 2018 ont été acceptés à l'unanimité. Ces comptes présentent un meilleur résultat que prévu.

Vous l'avez appris par la presse, le Parlement cantonal a voté hier 2 lois qui nous intéressent. Je remercie les députés ici présents d'avoir voté positivement ces 2 lois. Quels seront les effets pour la commune ? Aujourd'hui, les effets ont été calculés sur les chiffres de 2016, ils sont donc relativement éloignés de la réalité puisque ces lois entreront en vigueur en 2020. Ils montrent un effet à peu près neutre pour notre commune, ce qui veut dire que ce que nous allons perdre au niveau des recettes fiscales, tant sur les personnes morales que sur les personnes physiques, devra être compensé par ce que nous allons payer en moins à la péréguation.

L'élément que nous devrons décider lors du budget 2020 sera l'impôt foncier, ce que nous devrons introduire entièrement à l'impôt foncier qui existe déjà aujourd'hui, pour les sociétés et les caisses de pension que nous prélevons déjà. La loi fiscale prévoit que les communes puissent introduire un impôt foncier sur tous les immeubles de rendement. La question se posera au sein du Conseil communal et sera soumise à votre Autorité afin de voir la nécessité de « pénaliser » une fois de plus les propriétaires d'immeuble de rendement avec un impôt supplémentaire.

Le Président remercie le Conseil communal de ses interventions.

## 13. Motions et propositions

Le Président annonce que nous n'avons pas reçu de motion et ni de proposition.

## 14. Interpellations et questions

Le Président annonce qu'aucune interpellation a été déposée.

## Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs,

1ère question concerne les relations entre le Conseil communal et les entreprises :

Il était mentionné dans le plan de législature qu'il y aurait des réunions avec les entreprises ; je voudrais donc avoir des informations sur cela. Et également, j'aurais voulu savoir si la commune envoie quelque chose aux entreprises qui s'implantent dans la commune?

2ème question qui concerne la communication qui était évoquée dans le rapport de la zone de rencontre:

Le Conseil communal envisage-t-il d'avoir une stratégie de communication par rapport à l'ensemble des dossiers qu'il porte d'une part, pour rendre hommage à l'ampleur du travail qu'il fait, mais aussi pour que la population soit informée. Car lorsqu'elle est informée, elle peut agir par rapport à la désinformation.

## M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur la 1ère question, non, rien n'a été entrepris encore pour rencontrer les entreprises. Nous avons prévu de le faire cette année encore. Pour savoir ce que l'on fait quand une nouvelle entreprise s'installe à Saint-Blaise, nous sommes encore un peu dans l'ignorance lorsque celles-ci s'y installent. Il faut que l'on se renseigne d'avantage au registre du commerce.

#### **Mme Anne-Claude Cosandey (PS)**

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs.

Je salue le travail de l'administration, mais l'administration trouve les nouvelles entreprises car elle envoie la taxe sur les déchets illico-presto.

Version du 09.04.2019/NC

#### M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour l'information. En ce qui concerne la communication, effectivement, nous en avons discuté lundi au Conseil communal et nous pensons que la communication doit être améliorée.

Il y a le Bulcom naturellement qui est un bon moyen de diffusion. Cependant, il faudrait peut-être trouver un autre moyen de communiquer avec nos citoyens pour leur donner des informations qui seront peut-être plus passionnantes pour certains que juste le plan des travaux du centre du village. Il faut que l'on étende notre communication à différents projets sur lesquels nous travaillons.

## **Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Petit rappel tout d'abord : La nuit de samedi à dimanche sera plus courte d'une heure, puisque nous passerons à l'heure d'été.

Cette même nuit accueillera une heure spéciale, la Earth Hour, l'heure de la planète.

Samedi soir, entre 20h30 et 21h30, tout comme l'an dernier et les années précédentes, des villes et des villages du monde entier éteindront tout ou partie de leur éclairage public. Ainsi New York éteindra les lumières qui illuminent l'Empire State Building, Paris fera de même avec la Tour Eiffel, la Skyline de Hong-Kong disparaîtra et les pyramides de Gizeh seront plongées dans la nuit.

Ma question : Saint-Blaise éteindra-t-il ce samedi entre 20h30 et 21h30 l'éclairage de ses monuments à peine moins connus, à savoir l'Hôtel communal et le Temple ?

Notre village est-il prêt à envoyer un signal fort ? À dire qu'il est lui aussi conscient des enjeux climatiques toujours plus présents et qu'il est d'accord de s'engager pour une plus grande protection de la nature et du climat ?

#### M. Roland Canonica (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Excellente idée! Il est clair que nous n'y avons pas pensé, nous avons déjà entrepris des recherches car nous savions qu'il y aurait cette question qui allait nous surprendre. Il s'avère qu'il y a des possibilités qui existent, il faudra juste techniquement faire la comparaison entre le bénéfice et les coûts.

En principe, il n'y a pas de problème.

## Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Le 14 juin prochain aura lieu la grève des femmes, 28 ans après la première édition qui a rassemblé près de 500'000 femmes en Suisse en 1991. Elle est organisée de manière régionale par des femmes de toute la Suisse, notamment à l'occasion de rencontres tous les 14 du mois.

Cette grève est l'occasion de dénoncer l'inégalité, le sexisme et les violences auxquels les femmes font toujours et encore face, ceci quel que soit leur âge, leur catégorie socio-professionnelle ou leur nationalité et malgré des dispositions constitutionnelles et légales ainsi que des années de lutte, d'échanges et de dialogue aussi.

23

Je souhaite que le Conseil communal nous indique la position qu'il compte adopter vis-à-vis des employés communaux et employées communales qui demanderaient à pouvoir participer à la grève des femmes du 14 juin 2019. À savoir :

- Leur permettra-t-il d'y participer durant leurs heures de travail ou s'y opposera-t-il?
- S'il les autorise à participer, quelles modalités ces personnes devront-elles suivre ?
- Et qu'en sera-t-il de leur salaire ? Congé payé ou non payé ?

## M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nos collaborateurs et collaboratrices ont déjà reçu une information de la part du Conseil communal qui a pris position à ce sujet-là. Nous n'interdirons pas, car nous n'avons pas la possibilité et n'avons surtout pas la volonté d'interdire à nos collaborateurs et collaboratrices de participer à ce genre de manifestation. Nous n'avons pas encore les détails, mais je crois que les heures de la grève n'ont pas encore été communiquées ni fixées. Selon une règle qui a été communiquée par le canton, les gens qui participeront à la grève devront le faire sur leurs heures supplémentaires. Nous n'en connaissons pas encore les détails. Les heures de grèves n'ont pas été communiquées.

Ceci en inadéquation par rapport au privé, il n'y a pas de raison que les gens qui travaillent dans nos administrations et les communes puissent bénéficier d'avantages que les gens dans le privé n'auraient pas.

Tous les collaborateurs et collaboratrices ont la possibilité de faire des heures supplémentaires pour compenser ceci.

# M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Que se passe-t-il avec les groupes de travail qui avaient été proposés par le Conseil communal et dont les membres ont été élus par le Conseil général, respectivement pour l'avenir du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe et le cabinet médical ?

#### M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Un Doodle a été envoyé à tous les membres cette semaine pour fixer une séance pour l'avenir médical de Saint-Blaise. Les réponses me sont pratiquement toutes parvenues, une première séance devrait donc être organisée entre fin avril et début mai. Ont été conviés à cette séance les Conseillers généraux qui ont été élus/désignés, les médecins actifs ou non, ainsi que la pharmacienne de Saint-Blaise.

En ce qui concerne la Rive-de-l'Herbe, je laisserai mon collègue vous répondre.

#### M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour ce qui concerne le collège de la Rive-de-l'Herbe, le groupe de travail composé le 13 décembre dernier, sur demande du Conseil communal, n'a pas encore été convoqué, pour deux raisons principalement :

- La première : nous savons que La Tène est intéressée à utiliser ce collège pour y loger ses propres classes durant une éventuelle rénovation de leurs bâtiments scolaires ; nous aurons

des précisions dans les prochaines semaines, et nous pourrons alors décider s'il faut tenir compte de cette éventualité, qui nous semble assez prioritaire, ou pas

- La seconde : les capacités effectives du Conseil communal et de l'administration ont été très sollicitées en ce début d'année, et nous avons dû placer d'autres tâches en priorité.

#### M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ayant étudié la réponse du Conseil communal à une précédente interpellation, nous nous permettons de revenir au sujet de la subvention cantonale pour le nouveau collège de Vigner.

Est-ce qu'entre-temps les conséquences de la perte de la subvention des fameux CHF 4'000'000.00 ont été évaluées et chiffrées ?

## M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai donc calculé le montant pour Saint-Blaise. La perte de la subvention est d'environ CHF 4'000'000.00 calculée à un taux annuel d'intérêt-amortissement d'environ 4%, ce qui fait un chiffre de CHF 160'000.00 annuel. Divisé par le nombre d'élèves de l'Eoren 7'000 ce qui fait un coût-élève pour les communes de CHF 22.85 multiplié par 370 élèves du cycle 1-2-3 de l'Eoren, ce qui donne la somme de CHF 8'457.00, qui sera naturellement dégressive en fonction des amortissements de la dette financière qui arrivera.

## M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une question déjà exprimée mais qui est ici réitérée sous une autre forme : quelles sont les subventions de la commune, en termes financiers et matériels, ainsi qu'en ressources humaines attribuées aux sociétés locales ?

Au vu de l'apparente complexité de la réponse nous souhaitons une réponse écrite, par exemple à l'occasion des comptes 2018.

## M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Cela sera fait, je ne suis pas préparé ce soir, nous vous donnerons une réponse un peu plus précise.

Le **Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 27 juin 2019 à 20h00, à la salle de gymnastique de Vigner.

La séance est levée à 21h55.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL Le président Le secrétaire

Alain Marti

Pascale Giron-Lanctuit